

pendant à régner dans l'île, qui n'offrait pas le moindre symptôme d'agitation. Les tribunaux ordinaires y rendaient la justice comme à l'ordinaire. Lord Torrington n'en fit pas moins juger les inculpés par un conseil de guerre, après leur avoir transmis, par le colonel commandant les troupes, des instructions qui feroient ressembler d'épouvante tous les Filangieri, les Haynan et les Radetzki des Etats barbares de l'Europe. Le colonel écrivait au président du conseil de guerre :

"Je désire que vous expliquiez à vos officiers que je suis surpris qu'ils n'aient pas condamné les quatre prisonniers à mort... Dites-leur bien que tous ceux qui sont avec les rebelles sont des rebelles, et que tous les rebelles doivent être frappés à mort. Sir A. Olyphant a émis l'opinion qu'ils procédaient beaucoup trop délicatement avec ces rackets, et ils perdent trop de temps à examiner les preuves en détail... Faites bien comprendre à la Cour qu'il n'y a aucune nécessité d'entrer dans des détails. Qu'il lui suffise de savoir si tel et tel sont compromis, et qu'elle prononce sa sentence..." (1)

(A continuer.)

(1) Cette correspondance a passé sous les yeux de la Chambre des Communes.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI, 7 OCTOBRE 1851.

Première page : — Lettre au Right Hon. W. E. Gladstone, Membre du Parlement Britannique, par Jules Gondox. (Suite.)

Feuillets : — Le Montagnard ou les Deux Républiques : — 1793 — 1848. (Seconde partie, 1848.) (Suite.)

Chronique Religieuse.

CANADA.

Le montant de la collecte dernièrement réalisée en cette ville par Mgr. l'évêque de Toronto, ayant été diversement évalué, nous sommes en mesure d'affirmer que cette collecte forme au total l'importante somme de \$815. Le produit annoncé avait été \$730, mais de libérales offrandes l'ont subéquemment élevé au chiffre que nous venons de dire. Un pareil don de huit cents quinze louis dans l'intérêt de la population catholique du Haut-Canada, atteste une fois de plus la manière dont les citoyens de Montréal savent apprécier le zèle du révérend Evêque qui en est le dépositaire, et, en même temps, leur libéralité pour de grands objets qui la sollicitent.

ITALIE.

L'Observatore Romano donne les détails suivants sur l'archiconfrérie de la Miséricorde à Rome. En 1448, quand une peste furieuse faisait des milliers de victimes à Rome et dans le reste de l'Italie, quelques Florentins attachés à la Cour romaine, touchés de compassion à la vue des pauvres gens du bas peuple qu'élevaient par la maladie, n'avaient personne qui les portât en terre sainte, se chargeant, au péril de leur vie, de cette œuvre pieuse. Ils prirent le titre de la pitié et se vêtirent d'un sac noir, qu'après la cessation du fléau ils changèrent contre un bleu. Quarante ans après ils jetèrent les fondements d'une belle église qu'ils firent élever sur les dessins de Giacomo deli Porta, sous les vocables de saint Jean-Baptiste, patron de leur association, et des saints Côme et Damien, patrons de la ville de Florence.

Léon X, en 1515, donna à cette église le titre de paroisse, et lui accorda les fonctions baptismales non-seulement pour les paroissiens, mais encore pour tous les Florentins qui se trouvent à Rome et qui ont encore le privilège d'y faire leurs pâques, comme dans leur propre paroisse. En 1606, l'archiconfrérie ouvrit, près de cette église, un hôpital pour les malades florentins.

Sous le pontificat d'Innocent VIII, quelques personnes de la même nation s'unirent pour donner les secours spirituels aux condamnés à mort. Ils prirent pour costume le sac noir, sur lequel est représentée la tête de saint Jean Baptiste. Le même Pontife, approuvant ce pieux institut, leur accorda l'église de Sainte Marie de la Passet, ainsi appelée parce qu'elle servait de sépulture aux suppliciés, et doit son titre actuel de Sainte-Marie de la Miséricorde à cette œuvre de miséricorde suprême que les pieux confrères n'ont pas cessé, jusqu'à nos jours, de pratiquer avec un zèle exemplaire. Elle fut, à la même époque, enrichie de beaucoup de privilèges et soumise uniquement à Mgr. l'auditeur di Camerá.

Jules III donna à l'archiconfrérie le privilège de sauver du supplice un condamné à mort, le jour de la fête du saint protecteur. Saint Pie V l'autorisa à nommer un chapelain et un confesseur pour dire la messe avant le jour aux condamnés, les confesser, les absoudre dans les cas réservés et leur donner l'indulgence plénière en forme de jubilé.

— On écrit de Florence, le 5 septembre, à l'Ordre (France) :

« La propagande anglo-protestante continue plus que jamais dans les Etats du Grand-Duc, mais elle réussit peu. La Toscane demande, avant tout, du repos. Elle craint les révolutions qui viennent de lord Palmerston, même quand ce sont des révolutions religieuses.

« Aux agents britanniques, elle répond : *Timeo Danaos, etc.* »

CONVERSIONS.

ANGLETERRE. — Lady Catherine Howard, quatrième fille du comte de Wicklow, a été reçue au nombre des enfants de l'Eglise Catholique.

Ont aussi fait abjuration du protestantisme : — Delle Holmes, fille de M. Marcus Holmes ; M. Stobb, jeune, et — Marshall, écuyer, fils cadet du Rév. James Marshall, ministre de Christ Church, Clifton.

M. John Hutchinson, gentleman, possédant une belle fortune, et aspirant à la profession d'avocat au barreau anglais, s'est converti à la foi catholique.

— Les journaux de Londres donnent pour nouvelle que le duc de Norfolk, accompagné de la duchesse de Norfolk et de lady Elizabeth Fitz-Alan Howard, a assisté au service divin, selon le rite protestant, dans l'église d'Arundel, et a reçu ensuite le sacrement. Le service était célébré par le révérend Hart, chapelain de sa Majesté et vicar de Arundel.

C'est là le fait éclatant d'apostasie du duc de Norfolk. Cette conversion a bien son mérite particulier s'il est vrai que le "Bill contre les Titres Ecclésiastiques" en ait été l'occasion ou peut-être la cause.

Les Tablettes de Dublin nous fournissent sur ce sujet les considérations suivantes :

« Dans la tempête qui a soufflé sur ces îles, une branche morte depuis longtemps, branlant au vent et fatiguée par la partie de l'arbre qui avait le malheur de la porter, a été enlevée ; et maintenant elle est à terre, prête à tout usage auquel le bois mort et pourri peut servir. En d'autres termes, le duc de Norfolk est devenu ouvertement ce qu'il était depuis longtemps, c'est-à-dire protestant.

« Il y a peu de mois, précisément lorsque dans son intérieur il essaya de contraindre son fils, lord Arundel, à trahir la cause catholique en menaçant de sa propre apostasie, au dehors il affectait d'être catholique, et c'était à ce titre usurpé qu'il osait condamner "l'apostasie papale." Desormais il est connu pour ce qu'il est et pour ce qu'il a toujours été. Nous espérons que d'autres membres morts, s'ils sont décidément morts, seront emportés aussi avant peu. Les gens dont nous parlons ont peu de valeur et ne peuvent faire du mal qu'en jouant le rôle de traitres. Dans le cours de la dernière session, lorsqu'un autre de ces cadavres fusaient un discours à la Chambre des Lords, un pair protestant, s'adressant à l'un des "surintendants," lui dit rudement : "Si ce personnage quitte l'Eglise catholique, j'espère que Votre Seigneurie ne l'admètra pas dans la nôtre." Le duc de Norfolk y a été pourtant admis, et c'est, à notre sens, une personne tout à fait comme il en faut au docteur Sumner pour exercer sa juridiction sur elles.

— " Nous sommes informés, dit le Tablet, de

bonne source que l'on a reçu un château (de-meuré du vice-Roi à Dublin) la lettre de lord John Russell, qui déclare que le gouvernement n'a pas l'intention de poursuivre les évêques réfractaires au bill sur les titres ecclésiastiques ; que, dans l'opinion du Cabinet et dans la sienne personnellement, cette affaire a déjà été trop loin, et qu'il importe de chercher à calmer l'effervescence plutôt que de l'augmenter et d'aggraver la position. »

CORRESPONDANCE.

Charité de la Mère Gamelin.

Monsieur le Rédacteur,

Quelques traits de charité, qui ont caractérisé la Mère Gamelin, doivent naturellement se ranger à la suite de la notice nécrologique publiée dans votre feuille du 30 dernier. Ils sont trop palpables d'intérêt pour que la charité de notre ville n'ait pas à les enregistrer dans ses chroniques, aujourd'hui qu'ils pleurent la Mère de nos pauvres.

Devenue veuve à la fleur de l'âge, et dotée des qualités qui font les délices de la bonne société, Madame Gamelin ne pouvait manquer de trouver un parti honorable. Il se présenta en effet ; mais ce ne fut que pour lui donner occasion de faire un bon sacrifice.

Un gentleman de cette ville demanda sa main, et lui offrit en retour une riche fortune ; mais déjà son cœur s'était donné au Dieu des pauvres ; et, pour son amour, elle renonça à une alliance qui lui assurait une position des plus riantes. Elle préféra donc la suite de ses bonnes vieilles au riche salon qui lui était offert et où elle eût fait la joie de nombreuses amies. Aussi rien n'égalait la tendre affection qu'elle portait à ces pauvres femmes, qui n'avaient plus ici-bas ni parents ni amis, pour les aider à traverser, avec patience, l'âge des infirmités. C'était un spectacle toujours attendrissant que celui de cette jeune veuve au service de toutes les misères de la déchéance humaine. Au jour de l'an, 1840, son petit hospice renfermait 39 malades dont les âges avancés formaient 1840 ans, c'étaient à ses yeux de précieuses prémices de cette nouvelle année, et un gage comme assuré des années éternelles qui devaient en être la récompense. Elle avait le talent de communiquer son affection pour ces pauvres vieilles invalides, à ses coeurs généreux qui s'alliaient à sa bonne œuvre. Aussi vit-on plusieurs de nos respectables citoyens se mettre à contribution pour lui aider à soutenir la famille de *femmes vieilles et infirmes* que la divine Providence lui avait données, en échange des deux enfants qu'elle avait ravis à sa tendresse. On raconte, entre autres, un trait qui lui fut autant d'honneur au bon cœur de celui qu'il regarda qu'à l'ingénieuse charité de la Mère Gamelin.

Elle invitait un jour un de nos premiers citoyens à faire visite à ces chères vieilles. Celui-ci s'en défendit d'abord en plaisantant sur ce qu'elle n'avait que des vieilles folles à montrer ; s'étant toutefois rendu à ses instances aussi douces que pressantes, il fut si touché de l'attendrissant spectacle des grandes misères cachées dans cet humble réduit, que de grosses larmes coulent bientôt de ses yeux, et une grosse amoune fut le fruit de sa vive compassion pour tant d'infirmités réunies sous ce toit charitable.

Nous remplissons ici la lacune qu'a laissée le *Nécrologiste* de Mme. Gamelin. Il n'a parlé que des maisons fondées à Laprairie, la Longue-Pointe, Ste. Elizabeth, Sorel, et de l'Hospice de St. Jérôme, croyant que les œuvres de la maison-mère étaient suffisamment connues. Celle-ci donne de plus ses soins à 60 vieilles ; et depuis l'ouverture et de l'établissement, 106 y sont décédées. Elle élève actuellement 60 orphelins ; elle en a placé 220 ; 16 sont décédées et 5 sont entrées au noviciat. Elle en exige la science religieuse et profane à 160 petites filles externes et à 40 de ses orphelines. Ajoutant ce qui se fait à la maison principale aux œuvres des fondations, on a ce tableau : 5 vieillards, 35 orphelins, 110 vieilles, 95 orphelines sont soutenues presque gratuitement, et sept cents petites filles reçoivent l'instruction qui convient à leur sexe et à leur condition. A ce tableau se

rattachent deux autres œuvres bien chères au cœur de la Mère Gamelin ; nous voulons dire le pensionnat des Dames, retirées du monde pour méditer tranquillement les années éternelles, et l'Hospice de St. Joseph pour les Prêtres infirmes, ces vénérables vétérans du sanctuaire, à qui les infirmités corporelles ne permettent plus de remplir leurs saintes fonctions. Les Dames entrées au pensionnat sont au nombre de 28, dont 8 sont sorties, 4 sont décédées et 16 demeurent encore à cet Asyle. Sur les 25 Prêtres qui ont été soignés à St. Joseph, 6 sont décédés et 6 autres y sont domiciliés. Puissent toutes ces œuvres grandir autour du tombeau de la Mère Gamelin !

Le tableau des misères du vieil âge, que soulageait la mère Gamelin au moment de sa mort, trouve ici naturellement sa place. Les soixante femmes infirmes maintenant abritées à l'Asile de la Providence, étant pour la plupart avantagées de plusieurs misères à la fois, l'on y compte 6 sexagénaires, 12 septuagénaires, 5 octogénaires, 3 nonagénaires, 6 folles, 11 imbécilles, 9 paralytiques, 8 nerveuses, 6 aveugles, 6 boiteuses, 16 sourdes, 4 muettes, dont 5 alitées, une ne quittant pas le lit depuis 18 ans. Ce fut au milieu de ses soixante bonnes vieilles que la mère Gamelin expira toute rayonnante de mérites acquis par l'exercice de la plus pure charité. Elle avait envoyé devant elle cent six femmes infirmes, qui attendaient sans doute sa belle âme, à la porte de la vie, et qui, si elle leur eût permis de l'espérer, l'auraient conduite en triomphe dans le sein du Père des pauvres. Ainsi, pendant que les vieilles qui souffrent sur cette terre entouraieient en mourant le corps de cette nouvelle Tabytha, les vieilles qui régnent au ciel faisaient cortège à son âme. Toutes seront sa couronne et feront son bonheur. Que le sacrifice d'une riche épouse est richement récompensé à cette heure suprême !

UX CHRONIQUEUR.

Montréal, 6 octobre 1851.

POLITIQUE LOCALE.

Élections Prochaines.

CENTÉ DE CHAMPLAIN. — Les efforts tentés pour "démocratiser" les électeurs de ce comté n'empêcheront pas à ce qu'il parait la réélection de M. Guillet. Le *Journal de Québec* dit avoir reçu de ce côté des nouvelles extrêmement favorables à ce candidat.

COMITÉ DE SACRÉSAY. — Malgré l'opposition de quelques électeurs de la Malabar, opposition jugée peu importante par le nombre de ses partisans, et qui se fonde sur des intérêts de localités, il ne semble pas douteux que l'honorable député actuel de cette division, M. Latour, sera réélu.

COTÉ DE NICOLET. — Nous extrayons ce qui suit du *Journal de Québec* :

"Nous apprécions avec plaisir que le Dr. Fortier a reconquis dans le comté de Nicolet, la portion de la confiance publique que la calomnie lui avait enlevée en son absence. Nous sommes personnellement à même de pouvoir dire qu'il travailla sans tâche, durant la dernière session plus particulièrement, pour améliorer la condition malheureuse des townships de l'Est, et que, s'il n'a pas fait plus, c'est qu'il n'était pas possible de faire davantage. Aujourd'hui, il joint à ses talents et à sa bonne volonté l'expérience parlementaire qui n'est pas peu de chose, et le rejetterait faire une injustice et une grave erreur. Aussi, nous nous apprêtons avec une extrême satisfaction à ce que sera réélu sans opposition ou à une forte majorité."

M. Fortier est reconnu pour un député lettré, des plus intelligents et plein de zèle pour l'accomplissement de ses devoirs parlementaires.

COTÉ DE TERREBONNE. — L'hon. M. Morin est candidat pour Terrebonne concurremment avec M. E. M. Prévozt, notaire. L'*Avenir* reprochait l'autre jour à M. Morin de *mendier une candidature* (sic). Ce reproche est doublement injuste en ce qu'il porte à faux (ce candidat n'ayant jamais demandé la faveur populaire) puisque M. Morin n'a fait que déférer à l'invitation des électeurs de Terrebonne, et que, d'ailleurs, dans l'hypothèse contraire, pas un électeur sensé n'aurait à redire à ce que Pilon, Morin voulait s'assurer

une élection par un appel *public* au comté. Toutefois, nous supposons le cas où M. Morin, peu confiant en sa popularité, eût plusieurs mois à l'avance travaillé l'opinion des électeurs, exploitant dans ce but l'influence acquise de nos jours de nos jours, sans oublier les conciliabules secrets suivis de manifestations improvisées, de discours et d'assertions de toute sorte en l'absence d'un contradictoire, — ainsi que cela s'est vu tant de fois et en tant de lieux depuis deux ans, ailleurs qu'à Terrebonne, — qu'aurait donc à lui reprocher l'*Avenir* ?... — La question est précise ; la réponse le sera-t-elle ?

Les élections populaires reposent beaucoup sur le droit des électeurs d'exiger de ceux qui prétendent à les instruire justice entière envers les candidats. Nous devons dire que le journal plus haut cité paraît moins rechercher l'application de cette règle de simple équité que le succès des partisans politiques dont il veut le triomphe. C'est encore l'*Avenir* qui met cette emphase singulière à prononcer contre M. Morin une sentence d'ostracisme aussi fondée que d'autres appréciations de cette feuille sur des points de politique générale : "Sa conduite politique lui perdur dans Terrebonne comme dans Belleclasse, et il s'en apercevra bientôt. Pauvre M. Morin, chassé de Belleclasse et réduit à mendier une candidature. C'est là le commencement de la justice populaire."

Qui ; mais si, au lieu de cela, les électeurs de Belleclasse sont prêts à réélire *par acclamation* leur représentant actuel, s'ils se déclarent satisfaits de ses services, le comté de Belleclasse en ce cas pense évidemment que la *justice* telle la conçoit l'*Avenir*, n'est pas la meilleure du monde. Ce n'en sera pas moins la cependant la *justice populaire*. Ainsi, un correspondant de la *Miriva*, écrivain de Belleclasse, est venu démentir cette assertion de l'*Avenir* de la manière la plus directe. Des réactions non moins positives dans le même sens sont venues de Québec. Enfin, laissant à l'*Avenir* la responsabilité de son insinuation, sans plus nous en occuper, nous réferons le lecteur à la lettre suivante que M. Morin adresse à ses constituants de Belle-Basse, par la voie du *Journal de Québec* :

Aux électeurs du comté de Belleclasse.

Mes chers et bons amis,

Je me proposais, après quelques affaires indisponibles, de me rendre auprès de vous pour délibérer en commun avec vous sur la marche qu'il m'incombe de suivre au rapport aux élections prochaines. Les événements ont été antérieurs par le fait d'autrui, et je me suis vu forcé dans l'intérêt de la cause qui nous est chère à tous, d'en venir de suite à une détermination que vous approuverez, j'ose m'en flatter, parce qu'elle me l'a été dictée que par de graves considérations publiques et par le sentiment du devoir.

J'ai accepté la candidature du comté de Terrebonne, qui m'a été offerte ; plus tard, les motifs qui m'ont fait agir n'auraient pu recevoir d'application. Je suis sûr que la personne que vous choisirez pour me remplacer, quelle qu'elle soit, sera un mot-clé pour la cause que nous avons défendue. Quant à vos intérêts locaux et individuels, ils me seront toujours chers et mes services seront comme de tout temps à votre disposition, soit que je demeure ou non dans la vie publique.

Je suis que l'on a dit que je me proposais dans un autre comté parce que j'étais rejeté de vous et que vous m'accusiez de vous avoir mal servis. L'on a même faiblement mes paroles afin de me nuire également à Belleclasse et à Terrebonne. Je dois ici démentir hautement allégués, et dire qu'au contraire, toutes les relations que j'ai eues avec vous, avant et depuis qu'il a été question d'élections, ont été de la nature la plus amicale et la plus confiante, et je n'aurais pas balancé à me livrer à votre jugement, sans les circonstances qui m'ont forcé d'agir comme je l'ai fait, et que vous apprécierez. Si ces sentiments à mon égard ne sont dus qu'à votre grande indulgence, du moins j'y correspond de cœur et d'âme, et je suis sûr que vous n'en doutez pas.

Mais ce que j'ai déclaré être l'une des raisons qui m'ont déterminé, indépendamment de celles indiquées plus haut, est l'éloignement où je me suis trouvé de vous depuis longtemps, et l'impossibilité de vous voir, si ce

s'appuyait ; puis, sans parler, car il y a des moments où la parole affaiblit la pensée plutôt qu'elle ne l'exprime, elle tendit ses deux mains au républicain.

— Oh ! que je vous ai pleuré, Jeanne ! dit-il d'une voix tremblante ; et que je remercie Dieu qui vous a sauvée !...

Il s'arrêta un instant :

— Tenez, depuis six ans, voilà le premier rayon de lumière qui entre en moi... Pardonnez-moi !... j'oublie tout à vous regarder !... Jeanne, combien j'avais lu en votre âme tout ce qu'il y avait de noble et de grand ! Bien-aimée du malheur, vierge sainte de la pro-crition, ne me dis pas que dans ta pensée tu ne m'as repoussé ; je le sais, je le devine ; parlez-moi seulement pour que j'entende votre voix... parlez-moi, Jeanne, parlez-moi !... Georges, répondit la jeune fille avec un accent simple et touchant, je vous ai bien appelé, bien attendu, bien demandé au ciel et à la terre ; je vous ai bien pleuré, Georges.

— J'espérais mourir... je l'ai voulu ; mais, loin de vous, je n'en ai pas eu le courage ; oui, Jeanne, j'ai voulu mourir, quand j'ai vu l'abîme où m'avait entraîné ce cruel vertige de liberté, j'ai voulu mourir quand le bandeau que j'avais sur les yeux m'a été violemment arraché et que j'ai compris tout ce sang, toutes ces larmes, toutes ces désolations. Oh ! vous ne savez jamais, Jeanne, ce qu'il y a d'affreux, de terrible dans l'anéantissement complet de toutes les croyances, de toutes les convictions, de toute la foi ; lorsque le jour s'est fait autour de ces hommes que j'avais

tant aimés et tant crus, de ces hommes que j'eusse servis à genoux, les pieds dans mon propre sang, lorsque la réalité m'a enfin ouvert tous ces coeurs et que j'ai entendu la France, jeter à la fois un long cri de malédiction ; la France !... que j'ai jamais avec idolâtrie, et à laquelle j'eusse donné avec reconnaissance et amour ma vie jusqu'à son dernier souffle !... Oh ! je suis fou, n'est-ce pas, de vous parler de tout cela, de ces horribles tortures, de cet immense désespoir !... mais à qui en parlerais-je ? A qui, mon Dieu ! si ce n'est à vous, l'ange de ma vie ; à vous, Jeanne, qui savez bien que je ne suis pas un misérable, un vil égoïste ou un ambitieux ; à vous, qui avez pu lire dans cette âme qui n'est pas flétrie. Je vous apporte aujourd'hui, ma Jeanne bien aimée, six années de désolation et d'exil.

Georges, en parlant ainsi, joignait les mains : Que vous êtes bonne, Jeanne ; vous pleurez !... Seigneur ! seigneur !... prenez ces deux larmes qui coulent et faites en deux étoiles de votre ciel devant lesquelles je m'agenouillerai chaque soir.

Il s'arrêta tout-à-coup et regarda avec effroi autour de lui.

Il me semble que j'ai entendu du bruit... Oh ! ne ten va nas encore ! ne vous en allez pas ! C'est le vent qui a passé entre ces branches au-dessus de nos têtes. Jeanne, si longtemps je vous ai crue morte... et cependant tous les jours je priais. Oui... moi, sceptique, ingé-dule, je priais... Les malheureux ont tant besoin de croire en Dieu !...

Merci, Georges, murmura la jeune fille ;

merci de n'avoir pas pensé que je vous avais oublié, merci de vous être dit que Jeanne, si Dieu l'avait épargnée, resterait fidèle au malheur, à la proscription, à la mort même.

Oh ! la distinction d'un homme est quelquefois bien amère, et la croix de souffrance que chacun doit porter dépasse souvent les limites de nos forces.

Georges avait prononcé ces derniers mots avec une expression de suprême désolation ; on sentait les sanglots de son cœur ruisseler avec les paroles de ses lèvres.

Jeanne le regardait avec cette teinte mélancolique que verse la nuit :

— Parlez-moi, combien les six années ont vieilli votre visage et terni l'éclat si fin et si brillant de vos yeux... Oh ! pourquoi me n'avez-vous pas crue quand mes douloureux pressentiments précédaient l'expiation de l'avenir ? Mais qu'étes-vous donc devenu ? Dans quel exil loin ?...

J'ai lui, Jeanne, interrompit Georges ; j'ai lui ainsi longtemps qu'à du fuir la conscience de Cain après le meurtre d'Abel. Il me semblait que chaque parcelle de la terre de France me poursuivait de ses malédictions, et cependant !... cependant !... tenez, c'est à devenir fou !... Il se frappa le front de ses deux poings fermés. Puis il reprit d'une voix plus calme : Écoutez-moi... lorsque la morte touchait presque votre front, pauvre jeune fille, je vous l'ai dit ; Jeanne De Saverney !... Georges le montagnard !... il y a un an que entre ces deux noms là ; un abîme que rien ne peut combler, ni amour, ni prières, ni larmes.

Vous êtes jeune, vous avez encore bien des années à vivre ; je ne veux pas que mon souvenir soit une chaîne qui pèse inexorablement sur chacune d'elles ; je ne veux pas que mon nom vienne chaque jour les empoisser. Ces serments faits en face de la mort, je vous en défie ; devant Dieu et devant moi, Jeanne De Saverney, vous êtes libre. Oubliez le malheureux justement repoussé et proscrit ; oubliez-entendez-vous, oubliez !... Voilà ce que j'étais venu vous dire ; maintenant, plus un mot, laissez moi mon courage. Adieu !... adieu !... Vous me croyez donc le cœur bien égoïste et bien lâche, s'écria Mlle. De Saverney avec une énergie soudaine ; lorsque j'étais malheureuse, condamnée, m'avez-vous abandonnée ? lorsque Péchaud m'attendait, m'avez-vous dit ce que vous me dites aujourd'hui ? votre dévouement comblait l'abîme. Qui est venu dans une prison me porter l'espérance ? Vous, Georges. Qui, aux dépens de sa vie, me rendait à la liberté ? Vous... Qui s'est voué corps et âme à la prisonnière poursuivie par une implacable vengeance ? Vous, toujours vous, Georges !... Vous voyez bien que je ne puis pas vous oublier et ce que serait un sacrifice.

Merci, Jeanne, c'est votre âme qui parle, et votre âme est noble et grande, je le sais, mais la réalité est là qui étouffe, qui étrem. Ne voyez-vous pas, cœur pur et généreux, que votre vie de chaque jour me repousse et me rend ? Est-ce à votre frère que vous irez confier le secret de votre amour ? Est-ce devant lui que vous osez prononcer mon nom ?... Oh ! je sais trop bien ce qu'il vous

dirait... et je ne le veux pas, car j'ai mon orgueil et ma fierté, Jeanne, je les prise tous deux dans ma conscience qui est aussi pure que mon âme est belle ; au moins je conserverai près de vous la sainteté du malheur, et je n'enchâferai pas votre jeunesse à ce qu'ils appelleraient un opprobre !... une honte !... n'est-ce pas ! et je serais dégradé, peut-être, flétri à vos propres yeux... Non, Jeanne, vous êtes libre... Vous êtes libre !... Il faut que la société ait une expiation... Adieu !... Et moi je vous dis, s'écria-t-elle, que vous ne partirez pas ainsi !

Le visage de Georges changea tout-à-coup d'expression ses yeux s'illuminèrent d'un feu subtil ; son visage rayonnant semblait avoir rejeté loin de lui les traces de la souffrance. Ce n'était plus le révolutionnaire proscrit par la clemence publique, écrasé par le poids douloureux de ses propres pensées ; c'était le jeune montagnard d'autrefois, vigoureux, énergique, portant la jeunesse et la fierté sur son front éclatant :

Mon Dieu ! s'écria-t-elle, vous avez donc mis dans une seule âme tous vos trésors d'amour et de charité ?... Oh ! Jeanne, vous êtes ma vie, ma lumière !... Oh ! vous ne partirez pas !... Je serais si malheureux maintenant !... le silence et l'isolement m'approprieraient des déchéances si affreuses !... Oh ! je ne veux que vous voir de loin quand vous passerez, entendrez le son de votre voix et me dire : "Elle est là !... Les malheureux se font un bonheur de toutes les choses..."

(A continuer.)